

Questions orales

Un certain nombre d'éminents scientifiques de la Colombie-Britannique ont conclu que ce déversement pose non seulement un grave problème écologique, mais que le permis a été accordé sur la foi de renseignements erronés et incomplets. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est prêt à exiger que le permis respecte la loi adoptée par le Parlement, en l'occurrence la loi sur les pêcheries, et que la proposition de la société Amax se conforme aux normes établies dans cette loi?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'aimerais d'abord dire au député que l'octroi de ce permis n'a rien à voir avec la dernière campagne électorale. Deuxièmement, un document a été remis à l'un des collègues du député lors d'une séance d'un comité parlementaire la semaine dernière. Le député n'en a peut-être pas encore pris connaissance, mais ce document renfermait l'opinion sincère du fonctionnaire de mon ministère sur la façon la plus efficace d'éviter le problème du blanchissement des dépôts qui seraient exposés à des pluies très intenses dans cette région du pays.

Le député a aussi parlé d'un certain nombre de scientifiques. On me dit que, pour l'instant, un seul a contesté publiquement l'opinion du ministère. De toute évidence, nous allons remettre toute la question à l'étude et nous répondrons au député lorsque nous aurons plus de renseignements.

M. Fulton: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A mon avis, cette question est extrêmement importante et le premier ministre devrait y répondre devant l'ensemble du Parlement.

Un décret du conseil a été rendu au milieu de la campagne électorale fédérale autorisant le déversement de 8,000 fois plus d'effluent que ne le permet la loi qui a été approuvée par le Parlement et je me demande si le premier ministre peut nous dire s'il considère que cette initiative est valable et, deuxièmement, s'il accepterait qu'on mène une enquête publique sur cette autorisation, qui est la seule du genre au Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre. Si le député veut avoir une réponse, je pourrais peut-être prendre note de la question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LA POLITIQUE DE RECYCLAGE POUR LES EMPLOYÉS**

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. D'après des témoignages entendus devant un comité permanent, un fonctionnaire du Conseil du Trésor aurait dit à ce comité que le Conseil du Trésor avait approuvé une politique de recyclage pour la Fonction publique. Est-ce exact?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, depuis quelque temps, nous nous efforçons de mettre au point un programme assez important de recyclage à l'intention de la Fonction publique, comme

je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et comme je l'ai signalé au député de Nepean-Carleton, et nous avons maintenant approuvé un programme de formation dont les détails seront, je l'espère, divulgués sous peu.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je saurais gré au ministre de m'indiquer, si possible, la date approximative de publication de cette politique. Peut-il en même temps nous dire s'il a maintenant consulté le Conseil national mixte si toutefois il avait l'intention de le faire?

M. Johnston: Madame le Président, je pense que le député de Nepean-Carleton sera très satisfait du programme de formation. Il s'est toujours intéressé énormément à ces questions et j'espère qu'il continuera à le faire. J'espère aussi qu'il appuiera le programme.

Quand nous disons que quelque chose se fera «sous peu», c'est précisément ce que nous voulons dire. J'espère donc que nous pourrions divulguer les détails du programme d'ici quelques semaines.

* * *

L'AGRICULTURE**LA SÉCHERESSE DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO—LES PAIEMENTS D'AIDE AUX AGRICULTEURS**

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme la sécheresse qui sévit dans le nord-ouest de l'Ontario est certes aussi grave que celle qui touche le Manitoba, je demande au ministre si les paiements d'aide qu'il a annoncés pour les Prairies jeudi dernier s'appliqueront aussi aux agriculteurs du nord-ouest de l'Ontario, qui auront besoin de 300,000 ou 400,000 balles de foin cet automne.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la question que pose le député est très sérieuse parce que les agriculteurs du nord-ouest de l'Ontario sont tout aussi touchés par la sécheresse que ceux de certaines circonscriptions de députés du Manitoba ou de la Saskatchewan, et le programme ne fera pas de distinction. Ils recevront une aide équitable.

* * *

L'IMMIGRATION**LA DISCRÉTION MINISTÉRIELLE EN CE QUI CONCERNE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS—LE CAS DE GIUSEPPE CALAMUSA**

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis le peu de temps qu'il est ministre, se souvient-il du nombre approximatif de fois où il a exercé sa discrétion ministérielle en délivrant des permis ministériels pour permettre à quelqu'un soit d'entrer au Canada soit d'y rester. De ce nombre, combien en a-t-il délivré à l'encontre de la recommandation d'un des organismes chargés d'appliquer la loi au Canada?